

TROPHÉE BREIZHSKIFF
03 – 04 Septembre 2022
YACHT CLUB DE CARNAC
BAIE DE QUIBERON
Grade 5A
CANAL VHF de course : 06



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

DP) Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer à toute demande raisonnable d'un officiel de l'épreuve. Tout manquement pourra être considéré comme une mauvaise conduite.

1. REGLES

- L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- Les règles concernant la crise sanitaire
- En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le groupe WTSP et/ou sur le site : www.yccarnac.com, au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 21h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Chaque concurrent devra avoir fourni un numéro de téléphone compatible avec le groupe WhatsApp (WTSP) : <https://chat.whatsapp.com/GP2i66zdOGIG8h1irHNQVh>
Trophée Breizskiff 2022, au moment de l'inscription ou envoyer le numéro à inscrire sur le mail : regate@yccarnac.com.
- 2.3 Des modifications à une ou des instructions de course peuvent être faites sur l'eau avant le départ d'une course : le Comité de Course enverra alors le pavillon L sur le bateau comité et communiquera l'information à la voix et/ou sur le canal VHF de la course.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 - Les avis officiels seront mis en ligne à l'adresse : www.yccarnac.com
- Les avis officiels seront publiés sur le groupe de communication : WTSP « Trophée Breizskiff 2022 »
mis en place par l'organisateur via le lien suivant :
<https://chat.whatsapp.com/GP2i66zdOGIG8h1irHNQVh>

- 3.2 Le PC course est situé au YC Carnac :
Yacht Club de Carnac
BP 30 – 56341 CARNAC Cedex
Tel : 00 33 (0)2 97 52 66 44
email : regate@yccarnac.com
site internet : www.yccarnac.com

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement se trouve au bout de la jetée ouest du YC Carnac.
5.2 **L'envoi du pavillon L** à terre signifie : un avis aux concurrents a été publié selon les modalités prévues en IC 2 (ceci change les signaux de course).
5.3 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est:

| Date | Heure | Programme |
|----------------------|---------|----------------------------------------------------------------|
| Samedi 3 Septembre | 13 h 30 | 1 ^{er} Signal d'avertissement pour course(s) à suivre |
| Dimanche 4 Septembre | 10 h 30 | 1 ^{er} Signal d'avertissement pour course(s) à suivre |

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
6.3 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.
6.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 h 00.

7. CLASSES ET PAVILLONS DE CLASSE

- 7.1 En accord avec l'Avis de course et avenant les classes suivantes sont prévues :
- **SKIFF** : Moth International, RS600 FF, 18 Pieds Australien, 49er, 14 Pieds International, 49er FX, RS800, Laser 5000, Boss, B14, Musto skiff, AC10, RS700, Swift Solo, 29erXX, Cherub, Vis, IC10, 29er, 4000, Iso, RS600, Epoh, 59er, Spice, RS400, D-One, RS500, Paper Jet, RS500 Mylar, Contender, RS500 Dacron, Buzz, Moth International no foil, RS 100 10 m2, RS100 8 m2, RS300. (nommée **SKIFF** ici dans les IC)
- **Dériveurs** avec rating < ou = à 1000 (nommée **Dériveur R** ici dans les IC)
- **Foilers** : Moth international, waszp (nommée **Foilers** ici dans les IC)
- **Dériveurs** avec rating entre >1000 et < ou = à 1140 (nommée **Dériveur L** ici dans les IC)

| Classe | Skiff + Dériveurs R | Foilers | Dériveurs L |
|---------|---------------------|-------------|------------------------|
| Couleur | Violet Breizhskiff | Flamme Rose | Blanc triangle Noir |

Pour les départs, compte tenu du nombre de participants dans chaque classe, certaines classes pourront être regroupées. Dans ce cas le (les) pavillons de Classe seront hissés simultanément.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et, si nécessaire, le cap approximatif du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont décrits en **annexe PARCOURS**.

10. MARQUES

10.1 Les marques de départ, de parcours, de dégagement et d'arrivée seront les suivantes

| Départ | Bouées 1 (Foilers) | Bouées 2 (Skiffs et Dériveurs R) | Bouées 3 (Dériveurs L) | Bouées Porte 2A/ 2B | Arrivée |
|---------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|---------------------------|------------------------|------------------------------------------|
| Bateau Comité Bouteille Lait | Tétraédrique Jaune | Tétraédrique Rouge | Cylindrique Jaune | Tétraédrique Orange | Bateau Comité Cylindrique Jaune |

10.2 Un bateau peut toucher une marque, à condition de ne pas la déplacer, et que cette marque ne soit ni une marque de départ, ni une marque d'arrivée, ni un bateau lorsqu'il fait office de marque (ceci modifie la RCV 31).

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Lorsque le pavillon bleu est envoyé sur le Bateau Comité, la ligne d'arrivée constitue un obstacle. Elle ne doit pas être franchie hormis pour finir.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et une bouée, à l'extrémité bâbord.

12.2 Dans la mesure du possible, le premier départ sera pour les Foilers.

12.3 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.4 Parcours construits : un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2)

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'y aura pas de changement de bord

14. L'ARRIVEE IND (SKIFF, Dériveurs R et Dériveurs L)

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque d'arrivée, à l'extrémité bâbord.

14.2 [DP] Les bateaux ayant fini et n'étant plus en course, doivent s'écarter de la zone d'arrivée.

15. L'ARRIVEE FOILERS

15.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu à l'extrémité bâbord et le côté parcours de la marque d'arrivée, à l'extrémité tribord.

15.2 Quand le premier Foiler termine le parcours et passe l'arrivée, le comité de course envoie immédiatement un **pavillon jaune** avec un signal sonore sur le bateau comité et sur le bateau pointeur à la porte sous le vent. Le pavillon Jaune sera affalé à la fin de la fenêtre d'arrivée des Foilers ou quand le dernier Foiler a fini.

15.2 Quand le premier Foiler termine le parcours et passe l'arrivée, tous les Foilers finissant le parcours dans les temps seront considérés comme ayant fini, indépendamment du nombre de tours qu'ils auront réalisés. Leur position dans la course sera établie à partir de l'ordre d'arrivée et du nombre de tours effectués.

Les Foilers qui auront effectué 3 tours seront classés devant les Foilers qui auront effectué 2 tours.

Les Foilers qui auront effectué 2 tours seront classés devant les Foilers qui auront effectué 1 tour.

Les Foilers qui auront effectué 1 tour seront classés devant les Foilers qui auront effectué 0 tours.

Les concurrents n'ayant pas réussi à enrouler une fois les marques au vent seront classés DNF.

Le classement final se fait en comparant les ordres d'arrivée et le nombre de passage au vent.

Les concurrents n'arrivant à couper la ligne d'arrivée avant sa fermeture seront classés DNF.

15.3 [DP] Les Foilers ayant fini et n'étant plus en course, doivent s'écarter de la zone d'arrivée.

16. SYSTEME DE PENALITE

16.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

16.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16.3 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

17. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

17.1

| Classes | Temps limite pour le 1 ^{er} bateau pour passer la marque 1 | Temps limite pour finir après le 1 ^{er} bateau |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Skiff et Dériveurs R | 30 mn | 25 mn |
| FOILERS | 30 mn | 15 mn |
| Dériveurs L | 30 mn | 25 mn |

17.2 **Skiff, Dériveurs R et Dériveurs L** : Les bateaux ne finissant pas dans le délai de 25 mn après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

FOILERS : Les bateaux ne finissant pas dans le délai de 15 mn après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

17.3 Si aucun bateau n'a passé la première marque dans le temps limite, la course sera annulée. Ceci modifie la règle 32.1 et 35.

17.4 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

18. DEMANDES D'INSTRUCTION

18.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le site web : www.yccarnac.com

18.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est au YC Carnac.

18.3 Des avis seront publiés sur le site web www.yccarnac.com, et/ou communiqués selon les modalités prévues en IC2 au plus tard 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, dont l'emplacement est situé au YCC. Elles commenceront à l'heure indiquée dans la publication officielle. Le port du masque sera obligatoire pendant les instructions. Les parties ou concurrents appelés comme témoins pourront être contactés par téléphone (sms ou appel) pour leur communiquer des informations mises à jour sur les horaires d'instructions.

18.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront publiés sur le site web et/ou communiqués selon les modalités prévues en IC2 pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

18.5 Les réclamations seront jugées ultérieurement par une commission jury de la CRA Bretagne si il n'y a pas de jury désigné.

19 CLASSEMENT

19.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

19.2 Courses retirées

(a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores

19.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

19.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés sur le site : www.yccarnac.com, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19.5 Une remise de lycra sera effectuée à la fin de chaque journée pour les 3 premiers. Ils devront impérativement les porter le lendemain.

20. REGLES DE SECURITE

20.1 DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) sera mis en place suivant les modalités décrites ci-après : Pour effectuer un contrôle des concurrents inscrits quittant la terre pour aller courir et revenant à terre après avoir couru, ceux-ci doivent apposer leur signature sur une liste des concurrents inscrits mise à leur disposition au rez-de-chaussée du YCCarnac.

Emargement départ : 1 heure avant le premier signal de départ valide du jour.

Délais pour émarger : Les concurrents doivent émarger dès leur retour à terre, et au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier.

Pénalités pour non émargement :

Une omission à l'émargement entraînera une pénalité de 10 % du nombre des inscrits jusqu'à une disqualification.

Cette pénalité est applicable :

- à la première course du jour pour une omission d'émargement départ

- à la dernière course du jour pour une omission d'émargement retour
- à l'ensemble des courses du jour pour omission d'émargement départ et retour

20.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course ou au PC terre aussitôt que possible et sur la feuille d'émargement.

20.3 **Utilisation du bout-dehors** : Sauf si les règles de classe ne précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

21. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

21.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

21.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

22. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Les bateaux doivent être en conformité avec leurs règles de classe.

23. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par une flamme ou un sigle YC Carnac. Les pilotes des bateaux de surveillance porteront une veste jaune.

24. ACCOMPAGNATEURS

24.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme ou un sigle YC Carnac.

24.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

25. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux accompagnateurs ou officiels.

26. EMBLEMES

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux ou dans le port.

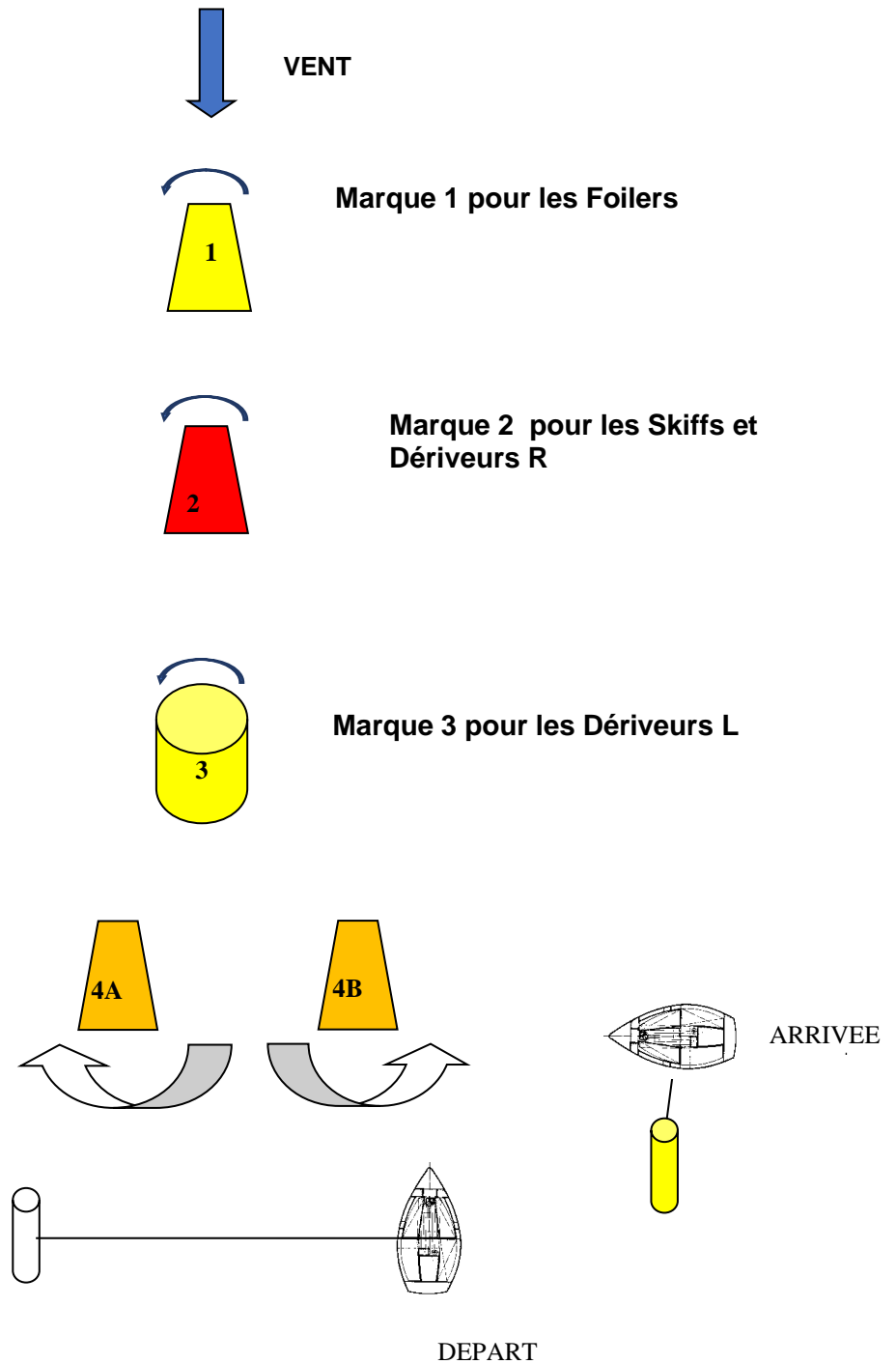
27. PRIX

Des prix seront décernés en accord avec l'Avis de Course et avenant.

Arbitres désignés :

Président du Comité de Course : Patrick Longuet

Présidente du jury : Cecile Tymen le Floch

ANNEXE PARCOURS

Parcours 1 tour (Flamme numérique 1)

Foilers.: Départ – 1 – 4A/4B – Arrivée

Skiffs et Dériveurs R: Départ – 2 – 4A/4B – Arrivée

Dériveurs L : Départ – 3 – 4A/4B – Arrivée

Parcours 2 tours (Flamme numérique 2)

Foilers.: Départ – 1 – 4A/4B – 1 – 4A/4B – Arrivée

Skiffs et Dériveurs R: Départ – 2 – 4A/4B – 2 – 4A/4B – Arrivée

Dériveurs L : Départ – 3 – 4A/4B – 3 – 4A/4B – Arrivée

Parcours 3 tours (Flamme numérique 3)

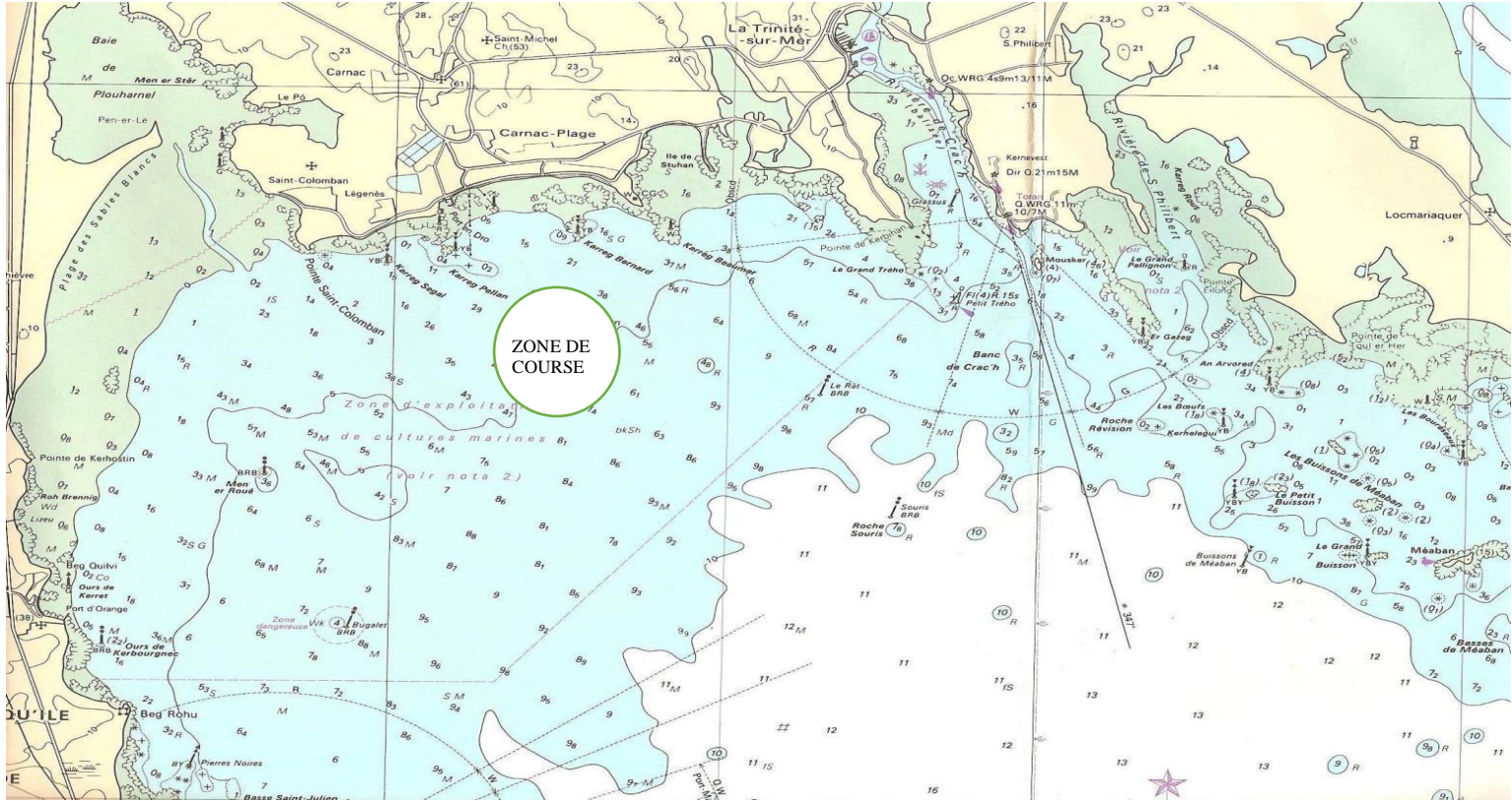
Foilers.: Départ – 1 – 4A/4B – 1 – 4A/4B – 1 – 4A/4B – Arrivée

Skiffs et Dériveurs R: Départ – 2 – 4A/4B – 2 – 4A/4B – 2 – 4A/4B – Arrivée

Dériveurs L : Départ – 3 – 4A/4B – 3 – 4A/4B – 3 – 4A/4B – Arrivée

ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement de la zone de course
Préciser les zones qui sont des obstacles
CARTE SHOM : 7141L



ANNEXE Covid**Prise en compte du Risque Covid19**

En s'inscrivant à la **BREIZHSKIFF 2022** tout équipier a connaissance et prend en compte le risque COVID19.

Chaque équipier est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le Ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19

que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.